

## INFORMATIONS PRATIQUES

Selon le nouveau quotient familial charentonnais, calculé avec l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020, un bon est délivré à chaque enfant souhaitant pratiquer une activité sportive. Le montant de ce bon est de :

- 150 € pour les familles avec un quotient familial (QF) inférieur à 250 €
- 130 € pour les familles avec un quotient familial (QF) compris entre 251 et 500 €
- 120 € pour les familles avec un quotient familial (QF) compris entre 501 et 750 €
- 100 € pour les familles avec un quotient familial (QF) compris entre 751 et 1 000 €

Si vous ne connaissez pas votre quotient familial, le Service Enfance (16, rue Sully) et le Service Municipal Jeunesse pour les collégiens (7bis, quai de Bercy) sont en mesure de vous le calculer. Si votre QF est inférieur à 1 000 €, vous êtes concernés par le dispositif Pass'Sport.

Pour obtenir cette aide, qui concerne tous les enfants charentonnais scolarisés en élémentaire (du CP au CM2) et au collège (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>) sans condition d'âge, il suffit de se présenter au CCAS - Centre Alexandre Portier (21bis, rue des Bordeaux) avec un justificatif de quotient familial charentonnais délivré par les services municipaux et une pièce d'identité. Il vous est alors remis un bon nominatif compris entre 100 et 150 €.

Ce bon peut être utilisé pour acquitter l'inscription de l'enfant dans l'une des nombreuses associations ayant adhéré au dispositif.

De plus, le dispositif "Pass'Sport" peut être cumulé avec les aides délivrées par la Caisse d'Allocations Familiales (Forfait Loisirs jeunes), par l'Etat (Bon Pass Sport de 50 €) ou par votre Comité d'Entreprise.

La demande de Pass'Sport doit être faite entre le 5 septembre et le 31 décembre 2021 au Centre Alexandre Portier, ou sur le stand du CCAS au Forum des associations, le dimanche 5 septembre 2021.

**Renseignements :** CCAS - Centre Alexandre Portier  
21bis, rue des Bordeaux - Tél. 01.45.18.36.18 - [www.charenton.fr](http://www.charenton.fr)

# PASS' SPORT 2021

**NOUVELLE FORMULE : DE 100 À 150€**  
POUR LES QUOTIENTS FAMILIAUX INFÉRIEURS À 1 000€



**Centre Communal d'Action Sociale**  
Centre Alexandre Portier • 21bis, rue des Bordeaux - Charenton-le-Pont  
Tél. 01 45 18 36 18

## SPORT POUR TOUS, SPORT POUR CHACUN

### La Ville de Charenton-le-Pont et son Centre Communal d'Action Sociale revalorisent le dispositif Pass'Sport pour un plus grand nombre de familles !

Les valeurs et les bienfaits attachés à la pratique sportive ne sont plus à démontrer. Il est important de faire du sport, et ce dès le plus jeune âge.

La cotisation dans un club sportif représente un budget important pour les familles avec enfants, notamment pour celles disposant de faibles revenus. Ce coût significatif peut constituer un frein à la pratique d'une activité sportive.

Fort de son succès depuis plusieurs années, la Municipalité et son Centre Communal d'Action Sociale ont souhaité revaloriser le dispositif Pass'Sport pour un plus grand nombre de familles.

C'est pourquoi, grâce au Pass'Sport, les familles bénéficient d'une aide financière compris entre 100 et 150€, en fonction de leurs ressources. La Municipalité et son Centre Communal d'Action Sociale souhaitent ainsi promouvoir la pratique sportive des jeunes Charentonnais, scolarisés en élémentaire (du CP au CM2) et au collège (de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>).

**Hervé GICQUEL**

Maire de Charenton-le-Pont  
Vice-Président du Conseil départemental  
du Val-de-Marne

## À REMPLIR ET À REMETTRE AU CCAS

Nom et prénom du parent :

.....

Adresse :

.....

.....

Ville : *94220 Charenton-le-Pont*

Numéro de téléphone : .....

@ : .....

Nom et prénom de l'enfant :

.....

Date de naissance de l'enfant :

.....

Sexe :  Fille  Garçon

Établissement scolaire : ..... Classe : .....

Activité(s) pratiquée(s) en 2020/2021 : .....

